

# Vers une nouvelle approche de la sécurité des infrastructures routières



- Avant décentralisation : l'Etat était à la fois opérateur et garant de la sécurité routière
  - ⇒ approche non normative, par les règles de l'art, étude au cas par cas

## Un contexte en pleine évolution :

- Aujourd'hui : nombreuses autorités gestionnaires de réseaux routiers importants

Directions interdépartementales des routes

Sociétés concessionnaires d'autoroutes

Conseils généraux

- ⇒ nécessité d'une approche tous réseaux (DSCR, DDE, CETE)
- ⇒ réflexions vers une approche normative sur les sujets à fort gain potentiel de sécurité routière

# Les nouvelles mesures :

- Commissions consultatives d'usagers sur la signalisation routière
- Code de la rue
- Directive européenne et démarche ISRI
- Mesures en matière de sécurité des d'infrastructures

# Commissions départementales consultatives d'usagers pour la signalisation routière

- Le 6 juillet 2006, le CISR a décidé de constituer, à titre expérimental, des commissions d'usagers pour la signalisation routière dans 5 départements pilotes (Bouches du Rhône, Côtes d'Armor, Dordogne, Doubs, Moselle).

# Commissions départementales consultatives d'usagers pour la signalisation routière

- Cette démarche doit permettre de faire émerger des incohérences ou des lacunes de la signalisation routière en place, tout en essayant d'y apporter des solutions.
- Cela concerne le plus souvent les limitations de vitesse, le positionnement des limites d'agglomération ou la lisibilité de la signalisation directionnelle.

# Commissions départementales consultatives d'usagers pour la signalisation routière

- Le bilan de l'expérimentation a montré que la démarche produit des résultats concrets et utiles.
- La généralisation de cette commission à l'ensemble des départements sera lancée au cours du premier semestre de l'année 2008.

# Code de la rue



Démarche lancée en France le 18 avril 2006 :

- par M. Perben, alors Ministre des Transports ;
- confiée à la DSCR qui s'appuie sur un comité de pilotage ;
- avec le concours technique et opérationnel du CERTU (s'appuie sur un comité technique).



# Code de la rue



Premières mesures proposées par le comité de pilotage.

- principe de responsabilité du plus fort vis à vis du plus faible : la DSCR s'oriente vers un principe de prudence ... (GIPSR du 18/09).
- instauration de la “zone de rencontre”. Cette zone sera ouverte de façon permanente à la circulation de tous les usagers de la route. Les piétons y seront prioritaires en tant qu'usagers vulnérables. La vitesse des véhicules motorisés sera limitée à 20 km/h de manière à permettre leur arrêt en quelques mètres.

- projet de directive européenne sur la sécurité des infrastructures routières:

Objectif: le développement au niveau communautaire de méthodes de contrôles de la sécurité des infrastructures nouvelles et en service afin d'accroître le niveau de sécurité effectif de ces infrastructures.

La mise en oeuvre nationale de cette directive nécessitera des adaptations qu'il convient de préparer, et d'abord par un renforcement de méthodes de contrôle existant en France.

# ISRI: Inspection de sécurité routière des infrastructures

- Recenser la présence d'obstacles latéraux
- Regarder la lisibilité de la signalisation
- Vérifier la pertinence des limitations de vitesse

# Les mesures en matière de sécurité des infrastructures:

- Interdiction de doubler pour les poids lourds
- Sécurité des passages à niveau
- Lutte contre les prises à contre-sens
- Prévention de la somnolence

# Interdiction de dépassement pour les poids lourds

- Une expérimentation dynamique a été menée sur A7 (réseau ASF) durant l'été 2007, sur deux zones :
  - col du Grand-Boeuf sur 6 km, de façon permanente ;
  - Montélimar Nord/Montélimar Sud sur 24 km, les jours de grands départs.
- Une évaluation complète est en cours de réalisation (rendu fin 2007) ; le ressenti de l'exploitant est positif.

# Interdiction de dépassement pour les poids lourds

- Un plan de déploiement de cette mesure de régulation a été mis à l'étude par l'Etat.
- Un linéaire de 300 km de réseau autoroutier (concedé ou non) a été recensé comme éligible pour un déploiement de cette interdiction

# *Amélioration de la sécurité des passages à niveau*

*40 morts par an en moyenne*

- A court terme, un renforcement de la réglementation sur la signalisation fixe est à étudier, cette piste d'amélioration n'ayant pas été exploitée ces dernières années.
- Des actions de communication auprès des usagers sont à mener afin de les informer des règles et des comportements à observer à l'approche d'un passage à niveau.
- Il convient de tirer au plus tôt les enseignements des dispositifs expérimentaux actuellement en place afin de faire évoluer les conditions de sécurisation des passages à niveau en matière de signalisation fixe et dynamique.

# Lutte contre les prises à contresens sur les voies à chaussées séparées 30 à 50 morts par an

- Un groupe de travail national sur la problématique des prises à contresens, confié au CGPC, a été constitué avec les services concernés et des représentants de sociétés d'autoroutes.
- Suite aux 12 préconisations émises par le groupe de travail, un plan d'action national a été élaboré :
  - Une inspection de la visibilité et la lisibilité de la signalisation verticale de direction et de police,
  - Une action de communication grand public,
  - La mise en place d'un observatoire des contresens,
  - L'alerte des concepteurs d'infrastructures routières sur la nécessité de concevoir des infrastructures rendant difficiles les mouvements interdits...

# Prévention de la somnolence

L'assoupissement, la distraction, le manque de visibilité de nuit par temps de pluie ou de brouillard, un état d'alcoolémie du conducteur peuvent être la cause d'écarts de trajectoire aux conséquences susceptibles d'être dramatiques pour la sécurité des usagers.

Ces facteurs apparaissent comme déterminants dans 30% des accidents sur autoroutes en milieu rural.

Mesures envisagées: inciter à ne pas franchir la bande de rive en mettant en place des **bandes sonores** mais aussi en luttant contre la circulation abusive, dans certains cas, sur les bandes d'arrêt d'urgence.